







Déclaration préalable au CTSD du 10 mars 2016 des représentants des personnels de la FSU, FO, SE-UNSA SGEN-CFDT

A l'issue du CTSD du jeudi 3 mars, l'ensemble des représentants des organisations syndicales a voté CONTRE le projet de carte scolaire que vous soumettiez au vote pour les raisons suivantes :

- Le calendrier contraint entre le Groupe écoles (lundi 29/02) et le CTSD (jeudi 3/03) n'a pas permis aux représentants des personnels et aux écoles de préparer cette carte scolaire de manière satisfaisante et équitable. Les écoles concernées par des mesures de carte scolaire n'ont pas toutes été informées en amont par l'administration et n'ont pas pu vous communiquer leurs prévisions actualisées.
- ▶ Le nombre de classes dans le département va diminuer, entraînant de fait une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe. Malgré les 5 postes supplémentaires, la majorité des enseignants du département verront leurs conditions de travail et d'accueil des élèves dégradées par une hausse d'effectifs. Les représentants des personnels ne peuvent se satisfaire d'ouvertures de classes examinées avec 27 élèves (22 en Rep) de moyenne en élémentaire et 30 (25 en REP) en maternelle. La dotation de 5 postes ne vous permet pas d'honorer de manière satisfaisante les orientations ministérielles (ouverture de PDMQDC, attribution de temps de décharge supplémentaires pour les écoles à 8 classes), le renforcement nécessaire des moyens pour les RASED et l'ASH et l'amélioration des conditions d'apprentissage de tous les élèves du département, promesses pourtant contenues dans les annonces gouvernementales donnant la PRIORITE au PRIMAIRE et enterrée depuis longtemps.
- ▶ L'administration ne semble pas avoir mesuré ni anticipé toutes les conséquences des mesures proposées. Certaines mesures de carte scolaire sont liées à une réorganisation communale ou intercommunale, non finalisée par les élus et / ou désapprouvée par les parents d'élèves et les enseignants. Des décisions prises dans la précipitation après le CDEN de vendredi engendreront une grande instabilité pour nos collègues, pour les élèves et leurs parents.

D'autre part, en fin de réunion, vous nous avez proposé de voter une carte scolaire sans avoir pris le temps, ni de récapituler les modifications que vous avez actées ou laissées en suspens pour vérifications avec les IEN concernés, ni de mettre à jour la fiche bilan de suivi budgétaire.

Aujourd'hui, à la lecture de l'article 18 du règlement intérieur du CTSD du département du Doubs, nous nous étonnons et dénonçons le fait que vous ayez convoqué un nouveau CTSD sans respecter « le délai qui ne peut être inférieur à huit jours ».

Les représentants des personnels ne peuvent se satisfaire de cette conception du

dialogue social dans l'intérêt de toutes les écoles, de tous les élèves et collègues du département.

Nous dénonçons donc un énième dysfonctionnement dans l'organisation des instances de notre département. Nous avons déjà fait remonter de nombreuses fois au niveau ministériel ces dysfonctionnements, nous continuerons de le faire. Pour l'équité, la transparence, pour permettre aux écoles et aux enseignants d'argumenter, de défendre leur situation, sans systématiquement avoir le sentiment de subir les décisions unilatérales du Dasen du Doubs.